



LE RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Colloque « Bien communiquer pour bien se comprendre »
16 et 17 mai 2019

INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

En 2010, le RQDS a été reconnu comme l'interlocuteur privilégié du gouvernement québécois en matière de développement social. Dans ce cadre, le RQDS assume deux rôles auprès du gouvernement, soit une fonction de conseil et un rôle de représentation de ses membres, dans une perspective tant opérationnelle que politique.

À CE JOUR, 14 DÉMARCHES RÉGIONALES DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL SONT ASSOCIÉES, EN TOUT OU EN PARTIE, AU DÉVELOPPEMENT DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ DE LEUR RÉGION.





HISTORIQUE

Quelques grandes étapes

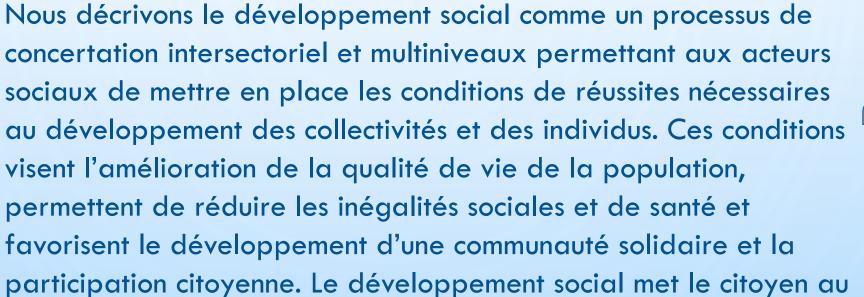
- Le Forum national sur le développement social en 1998.
- La mise en place de démarches régionales et locales volontaires 1998-2008.
- La fondation du réseau national en 2003 et son incorporation en 2005.
- Le soutien des CRD puis des CRÉ dès 2004.
- Première permanence en 2009.
- Reconnaissance comme interlocuteur privilégié par le gouvernement en 2010.
- Bilan et perspectives du DS et tournée des régions de 2011 à 2014.
- Abolition des CRÉ en 2015 avec fin du soutien financier aux démarches regionals.

Relance des <u>démarches dès 2015</u>

- Soutien du MTESS et de la Fondation Lucie et André Chagnon.
- Planification stratégique 2017-2021.
- Création et mise en place de nombreux outils par une équipe de travail augmentée.

NOTRE VISION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL





















cœur du développement durable de sa collectivité.













CE QU'EST LE RQDS

REGROUPEMENT

Le Réseau québécois de développement social est formé d'un regroupement volontaire de démarches intersectorielles (régionales et territoriales) de développement social qui adhérent à la mission et aux objectifs du RQDS. Ces concertations désignent un(e) représentant(e) qui informe le RQDS des réalités de leur territoire.

COMMUNAUTÉ DE PRATIQUE Il a un mandat principal de communauté de pratique en développement social, en soutenant ses membres qui interviennent pour améliorer les conditions de vie individuelles et collectives des citoyens.

PROMOTEUR ET COLLABORATEUR

Le RQDS mène également des actions visant à **promouvoir le développement social** aux plans local, régional et national. À ces fins, le RQDS développe des alliances et des collaborations avec divers organismes.



Une communauté de pratique qui permet et favorise



Aux représentants des démarches régionales de développement social de développer leurs connaissances et leurs pratiques.

L'expérimentation, l'intersectorialité, le partenariat et le travail collaboratif.



Aux membres de partager leurs outils, leur expertise, leurs connaissance et des solutions, à partir de leurs vécus ou de problématiques particulières.

Le développement de la coopération et de l'entraide entre les membres et avec des partenaires par des activités de partage de connaissances, de bonnes pratiques et d'apprentissage.



Une vie dynamique par l'utilisation de moyens de communications variés, interactifs et accessibles.



PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Le RQDS travaille activement à promouvoir le développement social comme un ensemble de moyens pris par la société pour permettre aux personnes de s'épanouir pleinement, de participer à la vie sociale et de disposer des droits sociaux inscrits dans les chartes québécoises et canadienne des droits et libertés de la personne.

Dans cette perspective, les moyens à privilégier doivent viser à rejoindre :

les personnes : le renforcement du potentiel des personnes et l'exercice de la citoyenneté;

les collectivités locales : le développement local, le renforcement des solidarités locales et des lieux de démocratie;

l'ensemble des acteurs sociaux à travers des pratiques favorisant la concertation (dans les constats, dans les décisions et dans l'action);

la recherche continue de l'équité, de la solidarité sociale, de l'intersectorialité et une ouverture pour l'innovation.

Un élément incontournable du développement durable.

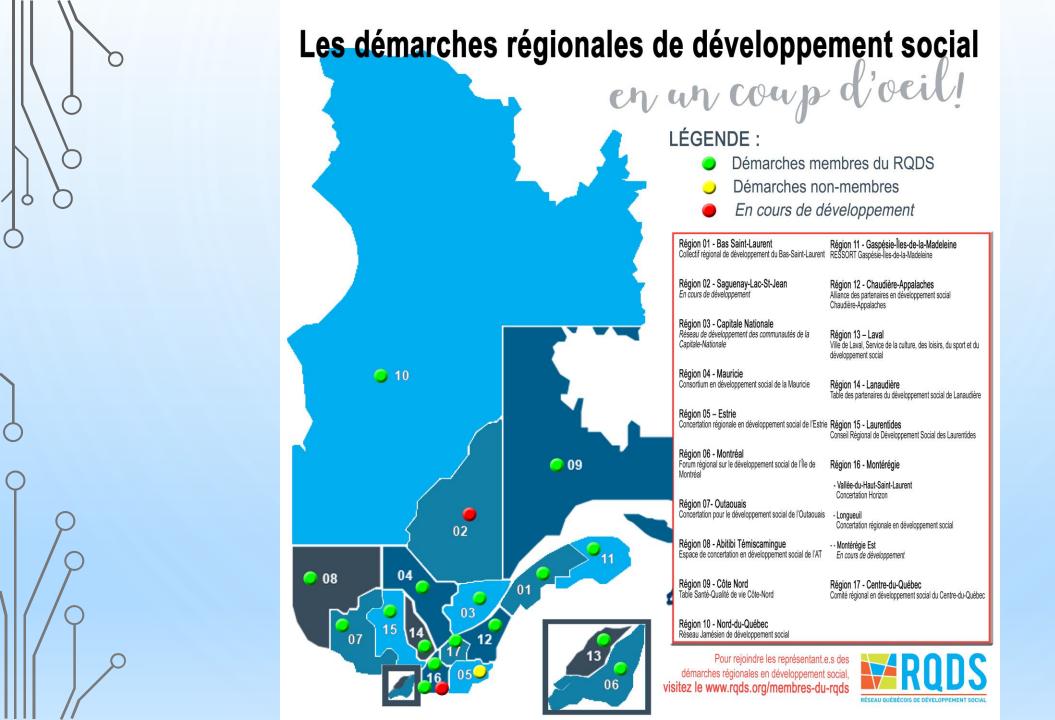
QUI COMPOSE LE RQDS?



Les membres réguliers sont les démarches régionales intersectorielles de développement social reconnues dans leur région administrative par les différents acteurs du développement social. Chaque démarche régionale de développement social est représentée par une seule personne ou son substitut, déléguée par celle-ci pour agir à titre de représentant (e) de sa région. Ces représentants sont éligibles au conseil d'administration et ils ont droit de vote aux assemblées générales.

NOUVEAU

Les membres temporaires sont les démarches territoriales intersectorielles (supra-locales - hauteur de MRC) de développement social dans une région où il n'existe pas de démarche régionale de développement social, à la condition que ces démarches travaillent activement à mettre en place une démarche régionale. Le RQDS accompagnera ces démarches dans cet objectif.





RÔLES DES DÉMARCHES RÉGIONALES

RÉSEAUTAGE

Assurent un leadership en développement social, servent de liant et facilitent la participation d'organismes et de représentants de provenances privées, publiques et citoyennes, œuvrant dans divers secteurs d'activités.

ESPACES DE CONCERTATION

Ce mandat s'exprime à travers différents lieux de concertation pour supporter les organisations locales et régionales qui, sur le terrain, mènent des actions de développement social.

RENFORCEMENT DE LA CAPACITÉ

Soutien au perfectionnement et à la formation des intervenants régionaux et locaux de la région.

ALIGNEMENT DE L'ACTION

Identification des besoins et opportunités dans les régions, priorisation des enjeux.

STRUCTURATION

Accompagnement des comités locaux de développement social dans leurs pratiques de concertation et plans d'action.

POSITIONNEMENT ET INFLUENCE

Promotion, soutien et mise en valeur de politiques, mesures et initiatives, influence auprès des décideurs.

Tous ont à cœur *la qualité de vie* de leurs concitoyennes et concitoyens!



L'INTERSECTORIALITÉ DES DÉMARCHES RÉGIONALES

L'intersectorialité des démarches régionales de développement social s'expriment à travers leur composition. On y retrouve donc les membres suivants :

Des acteurs institutionnels

MAMH, Services Québec, Centres intégrés de santé et de services sociaux, dans certains cas, MFA, OPHQ, SHQ, MAPAQ, MICC, Service Canada, etc.

Des acteurs régionaux et territoriaux, communautaires et sectoriels :

Municipalités régionales de comté (MRC), Villes, Corporations de développement communautaire (CDC), Corporations de développement économique communautaire (CDÉC), Société d'aide au développement des collectivités (SADC), Centre local d'emploi (CLE), Centre d'action bénévole (CAB), Carrefour Jeunesse Emploi (CJE), Table inter-ordres en éducation, Unités régionales de loisir et de sports, Conseils régionaux en environnement, Pôles en économie sociale, tables régionales d'organismes communautaires, GRT, organismes représentant les femmes, les aînés, les immigrants, la petite enfance, les jeunes, les personnes handicapées, les autochtones et des organisations œuvrant en itinérance, en santé mentale, en culture, en environnement, en transport, en réussite éducative, etc.

Des élus municipaux : Maires, conseillers municipaux.

Autres partenaires : Centraide, Moisson Québec, Conseil régional des partenaires du marché du travail, etc.

LES PRIORITÉS D'ACTION

Sur les déterminants

Sur les processus

Lutte à la pauvreté

Sécurité alimentaire

Habitation et logement communautaire

Documentation et partage des connaissances sur les enjeux et les priorités en DS

Participation citoyenne

Sentiment d'appartenance

Inclusion sociale

Transport collectif et mobilité durable

Services de proximité

Développement d'une culture de l'évaluation des actions en DS Vision intégrée et commune du développement social

Promotion du DS

Réussite éducative

Qualification des personnes

Etc.

Partenariat régional

Etc.

VISION D'AVENIR

Nous souhaitons que les québécois vivent dans des régions mobilisées où les conditions de vie permettent à chacun de développer son plein potentiel et de participer au développement de leur communauté. Nous voulons mobiliser les acteurs du développement social à la création de communautés qui permettent le développement des personnes.

Le Québec répondra au principal défi des sociétés du XXIe siècle, en intégrant de façon convergente et complémentaire les quatre piliers du développement durable : économique, environnemental, culturel et social.

L'approche du développement social, qui met les personnes et les collectivités au centre de la vision du développement en les abordant dans leur globalité et dans une perspective intersectorielle, sera reconnue unanimement comme modèle innovant et structurant.

Ces acteurs, aux niveaux local, territorial, régional et national, disposeront de la légitimité nécessaire et de la stabilité organisationnelle pour déployer pleinement leurs interventions.

Enfin, ces acteurs auront la capacité d'ajuster leurs pratiques et de témoigner des impacts de l'approche du développement social sur l'ensemble de la société.

Toutes les communautés s'impliqueront de façon collaborative et novatrice au développement social.



DES QUESTIONS?



À nous de semer de bonnes graines pour des collaborations efficaces.

Merci!





